

Demande de réexamen administratif

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)

Avis

Vous pouvez demander le réexamen administratif de votre dossier si vous êtes en désaccord avec une décision rendue concernant :

- le refus de la demande d'aide financière;
- tout autre motif pertinent.

Pour ce faire, vous devez présenter votre demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception de la décision que vous contestez.

Votre demande

Vous devez remplir le formulaire *Demande de réexamen administratif* et le soumettre en cliquant sur le bouton **Envoyer la demande** à la fin du formulaire.

La demande sera transmise au Service du réexamen administratif du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au 425, rue Jacques-Parizeau, RC 175, Québec (Québec) G1R 4Z1.

Décision

Le Ministère vous informera par écrit de la décision rendue dans un délai raisonnable, compte tenu des circonstances. La décision rendue dans le cadre du réexamen administratif est finale et sans appel.

Réclamation

Toute réclamation établie dans le cadre de ce programme peut faire l'objet d'une demande de révision et, éventuellement, d'un recours au Tribunal administratif du Québec.

Si vous désirez contester une réclamation, veuillez utiliser le formulaire *Demande de révision* (SR-0023), accessible sur le site **Québec.ca**. Vous pouvez aussi l'obtenir en communiquant avec le Centre de communication avec la clientèle au 1 877 767-8773.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'accès à ces renseignements est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions. Omettre de les fournir peut entraîner le refus de votre demande. Vous avez le droit de connaître les renseignements que le Ministère détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Vous devez faire une demande par écrit et l'adresser au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.



Demande de réexamen administratif

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Section	1 – Renseignements sur l'idei	ntité du demandeur

- Renseighements sur 1 luchtite du demandeur				
Nom de famille t e s t	Prénom test			
Numéro de dossier de la Croix-Rouge canadienne		1,2,1,2,1,2		
Adresse de domicile (ou adresse temporaire, s'il y a lieu)				
Numéro Rue 1,2, , , r,u,e, , r,u,e, , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Appartement		
Ville, village ou municipalité		Code postal		
Téléphone (même s'îl est confidentiel) Résidence : Ind. rég.		Ind. rég.		
Adresse courriel (la réponse à votre demande vous sera transmise à cette adresse) infologique@gmail.com				
Section 2 – Décision rendue				
Indiquez la date d'émission de l'avis de décision que vous contestez.		Année Mois Jour		
Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez joindre, si possible, une copie d	e cet avis.			
Section 3 – Objet de la demande				
Cochez l'élément que vous contestez :				
🗷 le refus de la demande d'aide financière				
tout autre motif pertinent (précisez) :				
Section 4 – Motif de la demande				
Expliquez pourquoi vous demandez un réexamen.				
Veuillez inscrire le plus de détails possible concernant votre situation.				
wqwegewgewgew				
, gew				
ewg				
gew				
Section 5 – Signature				
🗴 Je souhaite envoyer ma demande électroniquement.				
Si vous souhaitez obtenir un courriel confirmant la réception de votre demande de réexamen, veuillez inscrire votre adresse courriel dans la case ci-dessous.				
infologique@gmail.com				
Adresse courriel				